

## Édito

A l'heure où nous mettons sous presse, nous ne sommes plus qu'à quelques jours des élections présidentielles.

Bien que la CGT soit attachée à son indépendance vis-à-vis des partis politiques elle ne peut se taire face à la montée en puissance des idéologies fascistes qui ne répondent en rien aux revendications des travailleurs .

Il nous faut rappeler les valeurs dont nous sommes porteurs. Le monde dans lequel nous souhaiterions vivre est une société où l'argent ne règne pas en maître, où les notions de solidarité sont au cœur des relations sociétales et des choix politiques. Le racisme, l'homophobie, et toutes les formes de discriminations n'y ont pas leur place, la désignation de toute communauté religieuse comme bouc émissaire non plus.

Nous rêvons d'un monde où les politiques publiques partent des besoins des populations et non pas du retour sur investissement attendu par les actionnaires.

Cette vision d'un monde dans lequel l'humain serait au cœur des politiques publiques est en opposition totale avec la peur, l'exclusion et l'individualisme qui passent en boucle via les chaînes de télévision,

L'insécurité sociale et économique et l'illégitimité grandissante du pouvoir en place sont le terreau sur lequel l'extrême droite espère prospérer en récupérant la colère légitime des laissés pour compte. Nous diviser, sous couvert de «préférence nationale» ne peut servir que ceux qui exploitent et accaparent les richesses. La haine, l'exclusion, le racisme, ne sont plus le monopole des partis d'extrême droite, elles se sont largement diffusées dans toute la classe politique et participent d'une atmosphère délétère.

C'est face à cela que nous avons la responsabilité de nous organiser pour l'empêcher de prospérer.

L'alternative sociale, économique et aussi écologique que nous avons à proposer à la CGT car oui, nous avons des propositions pour un monde meilleur, est basée sur la solidarité, la non-violence et la sortie d'une société où l'argent est roi avec corrélativement et un meilleur partage des richesses. Et c'est aussi parce que nos métiers et nos missions sont au service de l'intérêt général que nous voulons les maintenir dans ce sens, que nous n'acceptons pas de les voir remis en cause par la diffusion des idées d'extrême droite que ce soit dans les services publics ou dans les entreprises privées. Nous voulons travailler à l'égalité de traitement, à l'émancipation, au vivre ensemble, pas à la division et à l'exclusion.

Que le capitalisme soit d'ici ou d'ailleurs, peu importe pour les salariés, c'est bien l'exploitation qui est en cause.

La lutte syndicale est un moyen d'agir pour que ce monde change et que tout un chacun soit protégé de la pauvreté et de l'exclusion et de l'arbitraire.

## COMPTE-RENDU D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL (CREP) :

AUJOURD'HUI c'est LE CHANGEMENT DE GRADE, demain ce sera la RÉMUNÉRATION qui sera fonction du profil croix

En matière de tableaux d'avancement la prise en compte de l'ancienneté administrative reste la règle principale, à savoir l'échelon et la date de prise de rang dans l'échelon. Cependant, compte tenu de la suppression de l'attribution de réductions, l'administration introduit deux nouveaux critères :

Un collègue, qui au titre d'une des trois dernières années d'évaluation précédant la tenue du TA (tableau d'avancement), aura eu une cotation « insuffisant » dans le tableau synoptique se verra écarté de la promotion.

De plus l'Administration réintroduit la notion de « manière de servir critiquable » pour écarter un collègue même en l'absence de croix en « insuffisant » dans le tableau synoptique. C'est à la seule lecture de l'intégralité du CREP qu'un agent pourrait être écarté de la promotion. L'examen des dossiers se faisant sur les 3 dernières années d'évaluation, la CGT Finances Publiques vous appelle donc à être extrêmement vigilants à la lecture de votre CREP.

De plus, il faudra justifier d'un total minimal de 30 points par chiffrage des cotations du tableau synoptique des appréciations (4 items principaux, hors les 2 items relatifs aux fonctions d'encadrement) figurant dans le compte-rendu d'entretien professionnel des 3 dernières années n-1 à n-3. les cotations sont prises en compte comme suit : moyen : 1 point ; bon : 2 points ; très bon : 3 points ; excellent : 4 points

Jusqu'à présent, grâce à de forts taux de mobilisation et à une importante implantation syndicale, en particulier de la CGT, le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) n'est toujours pas appliqué à la DGFIP, mais il a toujours vocation à régir les régimes indemnitaires de l'ensemble de la fonction publique. Inutile de développer alors l'importance de l'évaluation dans ce cadre.

La CGT est favorable à un système de notation qui prend en compte les valeurs du service public et promeut le caractère collectif de nos missions. **L'évaluation doit être équitable, transparente, et surtout assortie de garanties, en particulier de véritables voies de recours.**

**Dans le cadre de votre évaluation, peut-être plus que pour le reste, ne restez pas isolé(e)s. Tournez-vous vers les militant(e)s de la CGT dès la proposition d'entretien, et ce jusqu'à un recours éventuel.**

### Victoires !!

Après quatre années de combat judiciaire avec l'appui du syndicat, notre camarade Nadège VIRY a **fait condamner son employeur, la Direction générale des Finances publiques, par ... deux fois.** Notre camarade, militante depuis plus de 10 ans a subi une discrimination syndicale : remarques incessantes de sa hiérarchie directe, organisation de réunion en son absence prévisible, etc...Ce n'est pas acceptable et elle ne l'a pas accepté ! La discrimination a été reconnue par le Tribunal Administratif de Bordeaux en juillet 2019 malgré le

fait que la DGFIP ait systématiquement pris le parti de l'auteur des faits ! La DGFIP a également tenté d'entraver l'action en justice de notre camarade en ne lui communiquant pas des pièces essentielles de la procédure. Là encore, Nadège a fait front avec son avocate et la CGT et a fait condamner la DGFIP une seconde fois au Tribunal Administratif en novembre 2021 !

L'activité syndicale, les échanges avec les collègues sont des droits qu'on ne doit pas laisser remettre en cause.

La CGT par son action est donc une organisation syndicale qui dérange et nous entendons bien continuer à déranger pour permettre aux personnels de s'organiser afin de se défendre collectivement !

## Compte rendu chs-ct du 29/03/2022

### Prévention des risque professionnels

La CGT est intervenue sur les insultes quasi-journalières supportées par les collègues de l'accueil de Condé, nous avons demandé une action de la hiérarchie et de la direction pour protéger les agents d'accueil, ceux de Condé en particulier en cas de besoin. La direction admet que ce n'est pas supportable. Elle donne pour consigne aux agents de faire remonter systématiquement (via les fiches RPS) les actes concernés. Des mesures envers les contribuables qui se permettent de tels comportements seront prises. Le directeur envisage des « débriefings » pour les soulager mais pour nous cela ne peut pas être fait si parallèlement la hiérarchie ne reconnaît pas la souffrance des agents.

Nous avons demandé que des VMC soient installées dans tous les accueils du département, la transmission par aérosol du COVID étant la plus fréquente. Les endroits où il y a une forte fréquentation doivent être équipés rapidement.

Des détecteurs de CO2 déjà demandés précédemment vont être installés dans les salles de réunion et les bureaux partagés.

### Accueil de Vierzon

Suite à une action intersyndicale avec les agents du Sip de Vierzon, un réaménagement de l'accueil est en cours, avec un point d'orientation et un espace numérique. Un accueil debout qui ne nécessite pas pour autant une réception en box pourra aussi être installé si le besoin s'en fait sentir.

Nous avons souligné qu'une meilleure organisation de l'accueil ne résoudra pas le manque d'effectifs.

Toutes organisations syndicales confondues, nous avons déploré le fait que la direction ait supprimé par le passé l'emploi d'accueil primaire dont le manque se fait cruellement sentir. La preuve c'est que la direction recrute maintenant un CDD pour l'accueil de Vierzon.

Nous ne pouvons que condamner la politique de la Direction Générale qui ne fait pas appel aux listes complémentaires des concours. De plus certains chefs de services qui, les doigts sur la couture du pantalon, ont rayé d'un trait des postes qui s'avèrent indispensables. De plus, au-delà du fait que pour nous les emplois statutaires sont indispensables au bon fonctionnement des services de l'État, il est à craindre que l'embauche d'un contractuel pourvoit un poste vacant sur le département et interfère avec les mutations internes. La direction prétend que non. Affaire à suivre.....

### Perspectives immobilières

Le directeur attend une réponse de la Direction Générale à son projet :

- Transfert de Bourges Hôpitaux, du SGC de Bourges (donc Municipale), de la Paierie Départementale et des Brigades à Condé (env 50 personnes) Le bâtiment central A de Condé sera récupéré en totalité soit du rez-de-chaussée au 4<sup>ème</sup> étage par la DGFIP. Une variante pouvant exister avec le SGC en lieu et place du SPFE et donc le SPFE à Condé et le SGC à Lahitolle.
- Transfert des services de Direction de Ste Catherine à Lahitolle.
- Vente de Ste Catherine.

Nous n'avons pas de date mais si au départ nous parlions de 2023, vu l'importance des travaux cela pourrait à notre avis prendre plus de temps que prévu. Ce qui sera compliqué c'est de déplacer les personnels au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La CGT portera une attention particulière sur les m<sup>2</sup> après réaménagement de la cité administrative Condé. Par expérience nous savons que l'administration entend optimiser les m<sup>2</sup> ce qui ne va pas toujours dans le bon sens pour les personnels. Le SIP de Bourges en est l'exemple le plus désolant après la fusion entre le Nord et le Sud.

## Accès au service public : la défenseure des droits veut stopper le “tout-numérique”

En 2021, le défenseur des droits a enregistré un nouveau record de réclamations concernant la relation des usagers avec le service public. Pour l'institution, « *les politiques d'inclusion numérique du gouvernement, louables, ne doivent pas exonérer les services publics d'organiser leur propre accessibilité, en maintenant une vraie alternative au numérique.* »

Le défenseur des droits pointe une nouvelle fois les manquements d'un service public incapable de respecter les principes cardinaux de l'adaptabilité et de l'accessibilité. *“Avec le numérique, on assiste à un renversement de la logique du service public, en faisant peser la responsabilité du bon fonctionnement d'une démarche sur les épaules de l'utilisateur et non plus de l'administration : c'est à lui de s'équiper et de se former pour savoir faire, et effectuer ses démarches de manière autonome”*, déplore le délégué général à la médiation.

**Et que fait la DGFIP : elle continue à marche forcée !  
Horaires d'ouverture limités et renvoi systématique sur internet !**



Pour contacter la CGT : Sylvie MELGARES  
06.77.14.71.30 Isabelle LEFORT 06.85.84.67.92  
[cgt.ddip18@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddip18@dgfip.finances.gouv.fr)

## A l'heure où nous mettons sous presse un conflit armé frappe aux portes de l'Europe en Ukraine.

L'équilibre précaire a été rompu et par l'Otan (et derrière les USA) et par la Russie qui avancent leurs pions, obligeant chacune des parties à en faire autant.

La CGT s'affiche comme défenseur de la paix. EN EFFET LA PAIX NE SE DÉCRÈTE PAS ELLE SE CONSTRUIT !

Ce n'est pas au nombre de fois qu'on utilise le mot paix dans son discours que l'on peut mesurer l'implication pacifiste.

Nos dirigeants peuvent-ils dans un même temps vendre des armes à la moitié de la planète et briguer le prix Nobel de la paix ?

Les philosophes des Lumières avaient un projet de paix perpétuelle au travers l'hypothèse de la création d'une société de progrès et de droits, En matière syndicale c'est le droit à un travail décent correctement rémunéré, le droit à un toit, aux soins, à l'éducation..., le droit d'être traité de manière égalitaire quelque soit sa couleur de peau sa religion ou ses orientations sexuelles.

La meilleure façon de mettre fin à une guerre est de créer les conditions d'une société pacifiée où les conflits ne se déclencheront pas. C'est le travail que fait la CGT au quotidien car Une chose est sûre c'est que ce sont les peuples qui sont les victimes de la guerre. L'expansionnisme des uns ou des autres, la recherche du profit à tout prix se fait toujours sur le dos des populations. En temps de guerre il n'y a plus de revendications, plus de progrès social, il n'y a que souffrance.

